

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 31 janvier (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1907

Compte de Gestion 2022

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Marielle FABRE (CD84), Nathalie CHEVILLARD (CR), Christophe MADROLLE (CR)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Sophie VAGINAY RICOURT (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEOD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non-votants) : Gilles VINCENT (TPM), Marion CLEMENT (TPM), Patrick MATHIEU (CD04), Céline HAYOT (CR), Jean-Philippe CHAUVIN (CA Grand Avignon), Frédéric FIORE (paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Guy PARRAT (CESER), Cécile CHERY (ADEME), Philippe PIERRON (Agence de l'eau), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint

Considérant Qu'après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 établi par le comptable public du Syndicat Mixte, les résultats sont conformes à ceux du compte administratif 2022 établi par la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Ouï L'exposé du comptable public du Syndicat Mixte ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver le compte de gestion 2022 établi par le comptable public de l'ARPE-ARB.

Fait et délibéré à Marseille, le 31 janvier 2023



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT